

Praticienne forestière AFP

Praticien forestier AFP

Économie forestière

Durée

2 ans

Diplôme

Attestation fédérale de formation professionnelle AFP

Indications sur les salaires

1^{re} année d'apprentissage: 1000 francs

2^e année d'apprentissage: 1300 francs

En tant que praticienne forestière ou praticien forestier, tu participes aux travaux d'entretien et d'exploitation des forêts publiques ou privées. Tu abats et façannes des arbres à la tronçonneuse. Tu collabores aux travaux assistés par treuil. Tu exécutes aussi des travaux de soins, de sélection et d'entretien dans les jeunes forêts et les plantations, principalement au printemps et en été.

Tâches

Récolte de bois

- Mettre en place la signalisation, selon les consignes du chef d'équipe, afin d'assurer la sécurité
- Aménager sa place de travail sur le chantier de coupe
- Déterminer les arbres à abattre et délimiter les endroits précis où ils doivent tomber
- Abattre les arbres, les ébrancher, débiter et façonner des troncs à la tronçonneuse ou au moyen d'autres outils manuels

Entretien et protection de la forêt

- Distinguer les essences qui poussent dans une région tels que les feuillus ou les résineux comme l'épicéa, le sapin, le mélèze, le hêtre ou encore le chêne
- Connaître les caractéristiques d'utilisation et de conservation des différentes essences
- Préparer les plants destinés à la plantation
- Protéger les jeunes plants durant leur transport et leur stockage
- Préparer la surface à planter et réaliser la plantation selon l'instruction reçue
- Réaliser des travaux d'entretien dans des rajeunissements ou des plantations, ainsi que des soins culturels aux jeunes peuplements

Entretien des outils et du matériel

- Entretien des outils et des équipements

- Détecter les pannes sur les machines
- Nettoyer, lubrifier et assurer l'entretien de sa tronçonneuse
- Affûter et maintenir la chaîne de la tronçonneuse en bon état
- Utiliser, entreposer et évacuer les carburants et lubrifiants de façon sûre et respectueuse de l'environnement

Environnement de travail

En tant que praticienne forestière ou praticien forestier, tu travailles au sein d'une équipe, principalement sur des chantiers en forêt, dans des postes de travail mobiles. Tu évolues sous la responsabilité de professionnels qualifiés qui organisent le travail et en assurent la supervision. Tu exerces tes activités toute l'année dans des conditions climatiques parfois difficiles. Tu portes un équipement personnel de sécurité de couleur voyante pour prévenir tout risque d'accident.

Tu trouves des emplois auprès des communes, des cantons, des bourgeoisies, des triages forestiers ou encore des entreprises privées.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Résistance physique
- Capacité de représentation spatiale
- Sens de l'observation
- Capacité de concentration
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens technique
- Précision et minutie
- Disposition à de fréquents déplacements

Intérêts

- Travailler à l'extérieur
- Avoir une activité physique
- Travailler le bois
- Travailler avec des plantes
- Travailler avec des machines

Formation

Entreprise

Formation pratique 4 jours par semaine dans une exploitation forestière

École

Formation théorique de 2 blocs de 2 semaines par années d'apprentissage dans une classe intercantonale romande à Grangeneuve (FR)

Cours interentreprises

32 jours sur 2 ans dans divers lieux proposés par les services forestiers ou les associations régionales

Durée

2 ans

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Examen médical lié à la profession
- Certaines entreprises exigent un stage préprofessionnel et/ou recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de praticienne forestière ou praticien forestier

Formations continues

Cours

- Cours organisés par le **Centre de formation professionnelle forestière (CFPF)** ↗
<https://www.formation-forestiere.ch/formations-continues/pour-professionnels/>
- Cours organisés par le **Codoc** ↗
<https://www.codoc.ch/fr/carriere-en-foret/et-apres-lapprentissage-de-forestier-bucheron/>

Apprentissage complémentaire

En tant que praticienne forestière ou praticien forestier, tu peux envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de forestière-bûcheronne ou de forestier-bûcheron

<https://www.orientation.ch/fr/professions/forestier-iere-bucheron-ne-cfc>

. Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure, par exemple un brevet fédéral.

Professions voisines

Autre information

Numéro Swissdoc

Liens utiles

ForêtSuisse

<https://www.foretsuisse.ch>

Ortra Forêt Suisse

<https://www.odawald.ch>

Institut des métiers de l'agriculture, de la terre, de l'agroalimentaire, de l'économie familiale et de l'intendance de

Grangeneuve

<https://www.fr.ch/grangeneuve>

Centre forestier de formation

<https://www.codoc.ch/fr/>

Bases legales

<https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/19103?lang=fr>